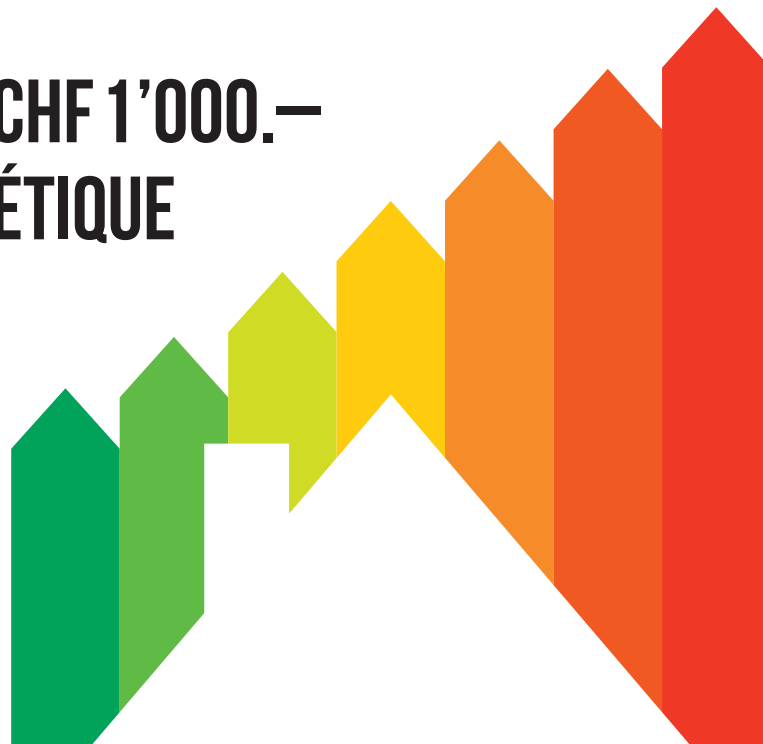


Action de promotion CECB® Plus

ÉCONOMISEZ JUSQU'À CHF 1'000.— SUR L'ANALYSE ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE BÂTIMENT.

La BCJ, en collaboration avec les communes
Cités de l'Énergie GOLD de Delémont,
Porrentruy et Fontenais, vous propose de réaliser un
audit énergétique CECB® Plus à un tarif avantageux.



LE CECB® PLUS EN DÉTAIL

L'audit CECB® Plus sert à établir le bilan énergétique de votre habitation ou immeuble en vous donnant des informations précises sur la qualité de son enveloppe et sa performance globale. Ce diagnostic vous permet d'identifier les dépenses énergétiques à améliorer et vous aide à réduire les principaux postes : chauffage, éclairage, eau chaude et électricité.

Au terme de l'audit CECB® Plus, vous connaîtrez l'étiquette énergétique de votre habitation (note allant de A, très efficace, à G, peu efficace) et vous disposerez de priorités d'assainissement spécifiques à votre bien.

QUEL EST LE MEILLEUR MOMENT POUR RÉALISER UN AUDIT CECB® PLUS ?

- Avant de rénover votre habitation
- Lorsque vous souhaitez réduire vos dépenses énergétiques
- Avant de vendre votre bien immobilier

CE QUE VOUS OFFRE LE CECB® PLUS

- Une liste concrète de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique de votre bien
- Une priorisation des mesures, du paquet de mesures minimal jusqu'à une amélioration maximale de la performance énergétique
- Jusqu'à trois variantes de réalisation de la rénovation
- Une aide à la décision, une évaluation de l'investissement nécessaire ainsi que de l'économie sur les frais d'exploitation
- Un conseil neutre et un soutien professionnel dans le choix des mesures de rénovation

COMMENT PROCÉDER ?

1. COMPLÉTER LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Un formulaire en ligne est à votre disposition sur notre site internet www.bcj.ch/CECBPlus. Une version papier est disponible sur demande au **032 465 13 75**.

2. CHOISIR UN EXPERT CECB®

Le CECB® Plus doit être établi par un expert CECB® certifié. Vous trouverez la liste des bureaux d'experts jurassiens agréés au verso de la brochure.

3. VISITE DU BÂTIMENT EN COMPAGNIE DE L'EXPERT

Lors de sa visite, l'expert CECB® identifie les points faibles du bâtiment. Ceux-ci sont répertoriés dans un rapport de conseil qui aide le propriétaire à prendre des mesures efficaces pour la modernisation de son bâtiment. L'expert prend en compte l'investissement nécessaire ainsi que l'économie projetée. A l'aide du CECB® Plus, le propriétaire peut prendre des décisions neutres, cohérentes et efficaces en cas de rénovation.

Pour établir un CECB® Plus, l'expert a besoin de documents tels que des plans détaillés et à jour du bâtiment, des factures de chauffage, d'électricité, et des détails

d'éventuels assainissements. Sur la base des documents à disposition, l'expert effectue une visite du bâtiment pour recueillir les caractéristiques des principaux éléments. L'expert peut ensuite réaliser une série de calculs pour déterminer la classe énergétique du bâtiment avec laquelle il produira le certificat CECB® et élaborer des propositions d'assainissement.

4. REMISE DU RAPPORT

Le rapport CECB® Plus vous est remis et expliqué par l'expert lors d'une visite d'une heure environ. Le rapport est valable 10 ans.

5. VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Pour le versement des subventions, une copie du rapport CECB® Plus ainsi qu'une copie de la facture de l'expert acquittée doivent être transmises comme suit :

A la BCJ : présentation aux guichets de nos succursales de Delémont, Porrentruy et Saignelégier.

Aux communes de:

Delémont – à la réception des SID

Porrentruy – au service UEI

Fontenais – à l'administration communale

CONDITIONS

- Une seule aide financière est accordée par bâtiment
- L'expert choisi doit faire partie de la liste des bureaux d'experts jurassiens agréés CECB®
- Le paiement des subventions ne se fera qu'à la réception d'une copie du CECB® Plus et de la facture de l'expert acquittée avant le 31 décembre 2018 au plus tard
- Les bâtiments publics (cantonaux, communaux, intercommunaux) peuvent bénéficier de l'offre
- Un propriétaire qui a déjà réalisé un CECB® peut bénéficier de la subvention pour le CECB® Plus
- Les subventions des communes de Delémont, Porrentruy et Fontenais sont octroyées dans la limite de disponibilités budgétaires respectives.

COÛTS

Fourchettes de prix pour la réalisation d'un CECB® Plus:

- **Maison individuelle** : de CHF 1000.– à CHF 1500.–
- **Immeuble de logements** : de CHF 1500.– à CHF 2000.–

Les coûts pour l'établissement d'un CECB® Plus peuvent varier en fonction de la complexité du bâtiment. Nous vous recommandons de demander une offre.

AIDES FINANCIÈRES

Effectuez un CECB® Plus de votre bâtiment et bénéficiez des aides suivantes :

- Aide financière de CHF 250.– offerte par la BCJ à tous les propriétaires jurassiens
- Montant supplémentaire de CHF 500.– offert par la BCJ en cas de travaux et de transfert d'hypothèque à la BCJ
- Subvention complémentaire de CHF 250.– pour les bâtiments situés sur les communes de Delémont, Porrentruy et Fontenais

TRANSFÉREZ VOTRE HYPOTHÈQUE À LA BCJ

Si vous souhaitez entreprendre des travaux et que vous transférez votre hypothèque à la BCJ, nous vous offrons un montant de CHF 500.– supplémentaire pour l'établissement du CECB® Plus. Mais ce n'est pas tout: nous vous proposons notre hypothèque JuraFamille qui vous offre de nombreux avantages:

- Réduction de 0.1 % par année en fonction de la durée du contrat
- Une action BCJ offerte à chaque personne contractant le prêt hypothécaire
- Une action BCJ supplémentaire offerte aux parents avec un ou des enfants à charge
- Frais de dossiers offerts
- Allègement fiscal avec l'amortissement indirect sur le compte Epargne 3 de la BCJ



Labellisée Swiss Climate CO2 neutre, la BCJ s'engage pour l'environnement. Document imprimé sur papier 100% recyclé.



MA BANQUE

L'hypothèque JuraFamille

Votre projet de vie prend forme avec des avantages exclusifs. Economisez jusqu'à CHF 10'000.– la première année. Renseignez-vous au 032 465 13 01.

JuraFamille
Hypothèque 

EXPERTS AGRÉÉS

Voici la liste* des bureaux d'experts jurassiens agréés que vous pouvez contacter pour une demande d'offre.

- **ADA Sàrl**, 2800 Delémont
032 951 12 77, www.ada-sarl.ch
- **Arches 2000 SA**, 2800 Delémont
032 422 63 13, www.arches2000.ch
- **Banergie Sàrl**, 2805 Soyhières
032 422 41 05, www.banergie.com
- **BT Denis Chaignat**, 2800 Delémont
032 951 25 27, www.chaignat.ch
- **BT Denis Chaignat**, 2350 Saignelégier
032 951 25 27, www.chaignat.ch
- **Bureau d'étude Jean Chatelain Sàrl**, 2852 Courtételle
032 423 30 10, www.jean-chatelain.ch
- **Concept 3E**, 2340 Le Noirmont
032 953 23 00, www.concept3e.ch
- **ECE SA**, 2740 Moutier
032 493 59 77, www.ecesa.ch
- **Eco6therm Sàrl**, 2832 Rebeuvelier
032 435 55 11, www.eco6therm.ch
- **Energys Sàrl**, 2852 Courtételle
078 687 12 06, www.energys.ch
- **Engie Services SA**, 2740 Moutier
032 493 37 27, www.engie.ch
- **GC Maket**, 2336 Les Bois
032 544 29 39, www.gcmaket.ch
- **G-Energie**, 2900 Porrentruy
032 466 14 74, www.g-energie.ch
- **GobaTech**, 2824 Vicques
079 349 58 50, www.gobatech.ch
- **MRS Créhabitat SA**, 2800 Delémont
079 156 22 55, www.crehabitat.ch
- **Planair SA**, 2800 Delémont
032 421 03 30, www.planair.ch
- **Solex ingénierie Sàrl**, 2740 Moutier
078 608 82 30, www.solex-ingenierie.ch